



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/2206

Démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », refonte du plan d'actions climat-air-énergie et renouvellement du label « Territoire Engagé Transition Ecologique »

Direction Générale des Services

Délégation générale à l'urbanisme, à l'immobilier et aux travaux

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2022**

LISTE DES DELIBERATIONS AFFICHEE LE : 20 DECEMBRE 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 8 DECEMBRE 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION PUBLIEE LE : 23 DECEMBRE 2022

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETARE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, Mme GEORGEL, M. KIMELFELD, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, Mme GAILLIOUT

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme LEGER (pouvoir à M. PRIETO), M. CHIHI (pouvoir à Mme DUBOT), M. GIRAUD (pouvoir à Mme RUNEL), M. COLLOMB (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à M. KIMELFELD)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/2206 - DEMARCHE « LYON 2030 - INSPIRONS LE CHANGEMENT », REFONTE DU PLAN D' ACTIONS CLIMAT-AIR-ENERGIE ET RENOUVELLEMENT DU LABEL « TERRITOIRE ENGAGE TRANSITION ECOLOGIQUE » (DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES - DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'URBANISME, À L'IMMOBILIER ET AUX TRAVAUX)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 28 novembre 2022 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le présent rapport est construit en trois axes qui structurent la politique énergie climat de la Ville de Lyon :

- l'organisation de la démarche « Lyon 2030 - Inspirons le changement », nouvel axe partenarial de notre politique climatique ;
- la refonte du plan climat rendue nécessaire par le nouvel objectif de neutralité climatique ;
- enfin le renouvellement de l'audit et la labellisation de notre politique climat air énergie.

#### **I- Démarche partenariale « Lyon 2030 – Inspirons le changement » :**

La transition écologique constitue l'un des principaux fils directeurs des actions de la Ville de Lyon. Cela s'est notamment traduit par les délibérations de déclaration de l'état d'urgence climatique du 25 mars 2021 et de candidature au programme « 100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030 » en janvier 2022.

En avril 2022 la Commission européenne a sélectionné la Ville dans ce programme qui vise à mettre en réseau 100 villes européennes pionnières, pour anticiper l'objectif de neutralité climatique globale fixé pour 2050 dans l'Union européenne.

Au-delà de son propre patrimoine et de ses propres activités, la Ville de Lyon souhaite co-construire avec les parties prenantes de son territoire une vision partagée pour atteindre la neutralité climatique dès 2030. La démarche « Lyon 2030 : inspirons le changement » lancée mi-2022 doit permettre d'atteindre cet objectif, de rendre visibles les politiques menées et d'accélérer leur effet d'entraînement.

Par trois réunions de travail qui ont réuni plus d'une centaine de partenaires locaux en mai, juillet et octobre, la Ville a construit la préfiguration de l'Agora Lyon 2030, qui regroupe tous ces partenaires.

Par la présente délibération il vous est proposé de prendre acte du cadre d'élaboration du contrat lyonnais pour le climat qui formalisera l'engagement de la Ville.

#### **Un premier contrat lyonnais pour le climat**

Pour penser la transition écologique et la neutralité climatique « à la lyonnaise », la Ville a formulé les objectifs transversaux suivants, qui constituent le socle de la démarche Lyon 2030 :

1. Une **transition écologique juste**, au plus près des besoins des Lyonnais-es ;
2. Une transition écologique **co-construite avec les acteurs du territoire et les citoyens** en s'appuyant sur tous les leviers de participation citoyenne ;

3. Une transition écologique ancrée dans l'identité lyonnaise grâce à la construction d'un **récit mobilisateur** ;
4. Une transition écologique « **intelligente** » qui s'inscrit dans une dynamique d'innovation, de recherche et de coopération et qui intègre la sobriété (par exemple via l'approche des technologies douces ou « low tech ») ;
5. Une transition écologique qui dépasse l'approche sectorielle et s'appuie sur les **réseaux** locaux, nationaux et internationaux pour démultiplier les résultats.

Dans le cadre du programme « 100 villes climatiquement neutres et intelligentes d'ici 2030 », les villes membres doivent présenter à la Commission un « Climate City Contract » / « Contrat lyonnais pour le climat ». Ce document doit intégrer trois composantes liées entre elles :

- des **engagements à 2030** reflétant les résultats du processus de co-création avec les parties prenantes locales, métropolitaines, régionales et nationales afin d'établir de nouvelles façons de travailler ensemble pour atteindre plus rapidement la neutralité climatique. Ils seront le reflet de l'ambition commune pour 2030 et d'une stratégie globale, ainsi que des engagements spécifiques des différentes parties prenantes dans le contrat ;
- un **plan d'action à 2030** identifiant les points forts et les lacunes des stratégies, politiques et plans existants, et utilisant tous les leviers de changement pour créer un bouquet coordonné d'interventions afin d'atteindre cet objectif ;
- Un **plan d'investissement à 2030** mobilisant et organisant de manière stratégique les ressources publiques et les capitaux privés pour financer ces actions.

Une première version de ce « contrat lyonnais pour le climat » sera établie en 2023 avec les partenaires du territoire, et sera actualisée les années suivantes en fonction des engagements des parties prenantes. Il articulera deux volets :

- un **contrat territorial global** construit par l'ensemble des acteurs lyonnais engagés pour la neutralité climatique et représentatif des typologies suivantes, à affiner et préciser :
  - o les entreprises (artisans et commerçants, grandes entreprises et industrie... y compris les représentants de filières) ;
  - o les associations ;
  - o les représentants de la population (CIL, Conseils de Quartier, Conseils Citoyens, etc.) ;
  - o les structures de recherche et d'enseignement ;
  - o les étudiants et organisations de jeunesse ;
  - o les institutions publiques et parapubliques .
- **des contrats par structure membre**, incluant des engagements concrets de chaque partie prenante en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique. La forme de ces contrats pourra varier en fonction des acteurs. **Le Plan Climat de la Ville de Lyon constitue le contrat propre à la Ville de Lyon** en articulation avec le Plan Climat Air Energie Territorial de la Métropole de Lyon.

## II- Refonte du plan climat

Le Plan Climat de la Ville de Lyon constituera le contrat propre à la Ville de Lyon au sein du « Climate City Contract - Contrat lyonnais pour le climat ». Il sera soumis à l'avis des partenaires de l'Agora Lyon 2030, afin de contribuer à la mise en récit territoriale.

Pour cela, la Ville en propose une nouvelle organisation qui tient compte des nouvelles priorités du mandat.

Sa nouvelle version comptera une trentaine d'actions quantifiées (budget, ressources humaines, résultats attendus en matière de réduction des gaz à effet de serre...) regroupées en cinq ambitions structurantes décrites ci-après.

### 1) Une Ville rénovée et renouvelée

- Favoriser la **sobriété, l'efficacité énergétique**, et le recours aux **énergies renouvelables** dans les bâtiments et le patrimoine de la Ville de Lyon ;
- Faire des **projets d'aménagement** un vecteur fort de la politique climat-air-énergie de la Ville de Lyon ;
- Penser une transition écologique des **logements** juste et au plus près des besoins des Lyonnais-es.

Principales démarches et stratégies qui structurent cette ambition : Schéma Directeur Immobilier, Stratégie de Transition Ecologique du Patrimoine (incluant le Plan de Solarisation, le Plan de Sobriété et le Cahier des Exigences Techniques et Environnementales des bâtiments), Charte de la qualité urbaine, architecturale, paysagère et environnementale, Plan Lumière.

### 2) Une Ville sobre

- Faire de l'achat responsable et durable un des principaux leviers de la stratégie de neutralité carbone ;
- Mieux gérer les déchets d'activité de la Ville et lutter contre le gaspillage ;
- Impliquer les acteurs économiques dans les démarches écologiques et énergétiques de la Ville ;
- Faciliter l'accès à une alimentation saine, locale et durable pour tous.

Principales démarches et stratégies qui structurent cette ambition : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables, stratégie Zéro Déchet Zéro Gaspillage, label Lyon Ville Equitable et Durable, label « Fabriqué à Lyon », Charte sobriété des commerçants.

### 3) Une Ville apaisée

- Repenser la mobilité des agents et des élus ;
- Penser une mobilité et une logistique écologiques et justes au plus près des besoins des Lyonnais-es.

Principales démarches et stratégies qui structurent cette ambition : Plan Ville 30, Plan de Mobilité Employeur, Schéma Directeur des espaces publics, apaisement des abords des crèches et des écoles, piétonisation des cœurs de quartiers, politique de stationnement.

### 4) Une Ville nature et résiliente

- Adapter les politiques publiques pour faire face au changement climatique et penser la résilience du territoire ;
- Améliorer la place du vivant en ville, en tenant compte du changement climatique, de la santé globale et de la préservation de la biodiversité.

Principales démarches et stratégies qui structurent cette ambition : projet des Cours nature, Contrat Local de Santé, création du Parc des Balmes, Forêt urbaine de la Part-Dieu, Plan Nature, Quartiers Fertiles.

### **5) Une Ville inspirante**

- Embarquer dans la transition écologique l'ensemble des acteurs partenaires privilégiés de la Collectivité ;
- Co-construire la transition écologique avec les citoyens ;
- Privilégier une transition écologique « intelligente » (innovation, recherche, coopération) qui intègre la sobriété et les technologies douces ou « low tech » ;
- Faire de Lyon une destination touristique éco-responsable ;
- Développer nos coopérations internationales sur ce sujet ;
- Repenser un imaginaire du changement climatique ancré dans l'identité lyonnaise.

Principales démarches et stratégies qui structurent cette ambition : Projet Educatif Territorial, instances de démocratie locale (Conseils d'arrondissement des enfants, Conseil municipal des enfants, Conseils de quartier, Conseils Citoyens, Conseils des Aînés, etc.), budgets participatifs, universités citoyennes, démarche d'éco-responsabilité des grands événements, Charte événementielle éco-responsable, charte de coopération culturelle, éco-conditionnalité des subventions et appels à projets, démarche « Destination Internationale Responsable ».

### **III- Demande de renouvellement du label Territoire engagé pour la Transition Ecologique - Climat – Air – Energie (ex Cit'ergie)**

La démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique », label Climat Air Energie (ex-Cit'ergie®, appellation française du label European Energy Award) est le dispositif de référence qui évalue la qualité de la politique climat-air-énergie des villes et des intercommunalités. Aujourd'hui en France, 336 collectivités sont engagées dans cette démarche.

La Ville de Lyon est labellisée Cit'ergie® depuis 2015. Depuis sa première labellisation, le score de la Ville de Lyon n'a cessé de s'améliorer : le niveau de la Ville de Lyon se traduit désormais sous le terme de label Climat Air Energie « 4 étoiles » sur un maximum possible de 5 étoiles. Cette progression est le reflet de la dynamique positive des politiques climat-air-énergie menées à Lyon depuis 2008. Conformément aux exigences de l'ADEME, une conseillère Climat-Air-Énergie qualifiée accompagne la Ville de Lyon depuis septembre 2013 pour l'appui à l'élaboration du plan d'action, le montage du dossier de labellisation et le suivi de la démarche. La dernière labellisation ayant été attribuée en novembre 2019 pour quatre ans, elle doit être renouvelée d'ici novembre 2023.

Pour continuer à bénéficier de cet accompagnement qui permet notre amélioration continue, la Ville de Lyon souhaite renouveler son engagement dans la démarche « Territoire Engagé Transition Ecologique », label Climat Air Energie. Ce renouvellement implique de définir précisément, dans une vision à long terme, les objectifs de réduction des consommations énergétiques et d'émissions de GES, la stratégie de mise en œuvre envisagée, et les indicateurs de suivi de ces politiques sectorielles, toutes choses prévues dans notre plan climat.

Pour soumettre la demande de renouvellement du label auprès de la commission nationale du label de fin 2023, il convient aujourd'hui que la Ville sélectionne un nouveau conseiller Climat-Air-Energie. L'estimation du marché à publier représente un montant total de 52 000 €TTC sur 4 ans.

Vu la délibération n° 2008/610 du 15 septembre 2008, approuvant la première signature de la Déclaration Eurocities des Maires contre le changement climatique et de la Convention des Maires (Covenant of Mayors) ;

Vu la délibération n° 2010/2894 du 11 octobre 2010, par laquelle la Ville a décidé le lancement du Bilan Carbone® de la Collectivité, première étape de l'élaboration du plan climat-énergie territorial (PCET), avec 2010 comme année de référence pour dresser le bilan de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) ;

Vu la délibération n° 2013/5173 du 21 janvier 2013, par laquelle la Ville de Lyon a adopté son premier plan climat et approuvé le lancement de la démarche Cit'ergie® et des études sur la vulnérabilité climatique du territoire ;

Vu la délibération n° 2015/1493 du 28 septembre 2015, par laquelle la Ville de Lyon a renforcé et élargi son plan climat énergie territorial pour la période 2015-2020, à travers la mise en œuvre de 86 actions concrètes pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre à la fois pour son patrimoine et pour son territoire, et pour prendre en compte l'adaptation au changement climatique ;

Vu la délibération de la Ville de Lyon n° 2019/5272 du 19 décembre 2019, sur l'adoption du nouveau plan climat de la Ville de Lyon, qui vise un objectif de réduction de 40 % de GES par rapport à 1990 ;

Vu la délibération de la Ville de Lyon n° 2021/591 du 25 mars 2021, sur la déclaration d'urgence climatique et l'adoption du cadre définissant les nouveaux engagements climatiques de la Ville de Lyon à l'horizon 2030.

Vu la délibération de la Ville de Lyon n° 2022/1517 du 27 janvier 2022, sur la candidature de la Ville de Lyon auprès de la mission "100 villes européennes climatiquement neutres et intelligentes en 2030", qui intègre l'objectif d'atteindre la neutralité climatique de son territoire dès 2030, en révisant son plan d'actions climat air énergie en conséquence et en réengageant la Ville de Lyon dans la Convention des Maires ;

Considérant l'influence des collectivités territoriales dans les politiques publiques, et l'effet d'entraînement de leurs pratiques internes.

Considérant l'impact que ces pratiques peuvent avoir en matière de climat, et la volonté forte de la Ville de Lyon d'assumer cette responsabilité sociétale pour agir et influencer sur le territoire et ses habitants.

Vu l'avis du Conseil des 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 5<sup>e</sup>, 6<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, 8<sup>e</sup> et 9<sup>e</sup> arrondissements ;

Oui l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

## DELIBERE

- 1- La démarche de lancement du Climate City Contract et de refonte du Plan Climat est approuvée.
- 2- Le renouvellement de la démarche Territoire engagé Climat-Air-Energie est approuvé, ainsi que son financement à hauteur de 52 000 €
- 3- La dépense de fonctionnement en résultant sera financée à partir de crédits de paiements à inscrire au budget de la Ville de Lyon au programme DEVDURABLE, opération DDURABLE, nature 611, fonction 74, selon l'échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations compte tenu des aléas pouvant survenir :

Année	2023	2024	2025	2026
Dépenses	34 000	6 300	6 300	6 300

- 4- Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes les participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris l'ADEME, le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l'attribution et à l'encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)

Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET